



BULLETIN D'INFORMATIONS VIGNE

Bulletin technique n°16

Brive, le 03/08/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°17**



Points forts :

Phénologie : Début véraison pour la majorité des cépages – les plus avancés sont entre mi véraison et fin véraison

Mildiou : Pas d'intervention cette semaine – Maintenir un feuillage sain

Oïdium : Période de protection terminée

Black rot : Fin de la période d'intervention

Vers de la grappe : Pression faible

Flavescence dorée : 3^{ème} traitement entre le 20 juillet et le 20 août en conventionnel



Infos Techniques, Réglementaires... et autres !

▪ Rencontre technique « Observer son sol et évaluer sa fertilité » (Voutezac 19)

Lundi 5 septembre à la Station ADIDA de Voutezac (19130) de 15h30 à 17h00

Stéphane Martignac (CA19) nous expliquera pourquoi et comment observer son sol et nous présentera différentes méthodes simples à mettre en œuvre (test bêche, test du slip et du thé, slake test...).

Plus d'infos auprès d'Anne Laure FUSCIEN : 07 63 45 23 53

▪ Visite parcelle d'expérimentation (Monbazillac 24)

Vendredi 5 août au chai du Lycée agricole de Monbazillac (24240) de 9h00 à 12h00

Etude de l'efficacité de trichogrammes pour lutter contre les tordeuses de la grappe

Etude de l'argile kaolinite contre la cicadelle verte

Etude sur les intérêts des applications de produits naturels peu préoccupants (PNPP)

Plus de renseignements auprès de Marion POMPIER : 07 63 45 23 32



Météo, phénologie et travaux en culture

La semaine précédente a été chaude avec une très faible pluviométrie.

Cette semaine, les températures vont remonter et les conditions sèches vont persister avec éventuellement une petite perturbation pour vendredi.

Nous vous conseillons de consulter la météo régulièrement.

[meteociel](#)

[meteo60](#)

[pleinchamp](#)

La majorité des cépages se situe au stade « début véraison », les plus avancés sont entre « mi véraison » et « fin véraison ». En fonction des secteurs, la progression des stades semble ralentie voire très ralentie compte tenu des conditions climatiques chaudes et sèches du mois de juillet.



Début véraison
Crédit photo : CA19



Fin véraison
Crédit photo : CA19

Irrigation

L'irrigation des vignes est autorisée jusqu'au 1^{er} mai pour les parcelles en AOC et jusqu'au 15 août pour celles en IGP. Elle est interdite pour toutes les vignes entre le 15 août et la récolte.

Effeillage

Compte-tenu des conditions climatiques, il n'est pas conseillé d'effeuiller sauf en présence de symptômes d'oïdium.

Attention à ne pas être trop sévère : privilégier l'effeuillage de la face soleil levant ou la moins exposée au soleil et ne pas enlever plus de 25 % de la surface foliaire du coté concerné.



Black-Rot

Analyse de la situation :

Pas de progression des symptômes. La véraison est en cours sur l'ensemble des parcelles.

Préconisations :

La véraison est en cours sur l'ensemble des parcelles. La protection peut être stoppée. **Pas d'intervention.**



Black rot sur grappe
Crédit photo CA 81



Mildiou

Analyse de la situation :

Pas de progression des symptômes dans les secteurs d'Allasac, de Branceilles et de Verneuil. **Les nouvelles tâches** sur feuille (Chardonnay à Brivezac) ont séché avec les conditions climatiques de la semaine dernière.



Mildiou sur feuille
Crédit photo : CDA 19

Mildiou sur grappe (Rot brun)
Crédit photo : CDA 19



Préconisation :

La période de sensibilité des baies est terminée, la véraison a débuté sur l'ensemble des parcelles du réseau. L'état sanitaire du feuillage doit être préservé jusqu'aux vendanges. Protégez également le feuillage des plantiers jusqu'en septembre.

Intervenez avant les pluies.

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h

Mesures prophylactiques :

- Maîtriser la vigueur des parcelles
- Soigner les levages pour limiter l'entassement de la végétation
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Eviter la formation de zones humides sur les parcelles et favoriser l'évacuation de l'eau



Oïdium

Analyse de la situation:

Toujours quelques symptômes sur grappes mais sans évolution dans les secteurs d'Allasac (Chenin) et de Brivezac (Chardonnay).

La période de sensibilité maximum est terminée (véraison en cours).

Préconisations :

Sur les parcelles **sans symptômes**, la protection peut être **stoppée**.

Par contre, sur les parcelles **avec symptômes**, la protection doit être **maintenue** jusqu'à ce que la véraison soit bien avancée afin de limiter la propagation du champignon. Attention aux **risques de brûlures** si les températures dépassent les 30°C.

Oïdium sur grappe
Crédit photo : CDA 19



EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*Soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
- HELIOSOUFRE (*Soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)
- FLUIDOSOUFRE pour poudrage (*Soufre*), 25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 3 applications/an. (AB, produit de biocontrôle)

Méthodes prophylactiques :

- Utilisation de produits Biocontrôle comme le soufre mouillable
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Effeuilage préconisé sur parcelle sensible



Botrytis

Analyse de la situation:

Toujours aucun symptôme observé. Les conditions **sèches ne sont pas favorables** au champignon. Le risque de contamination est donc très faible.

Une **surveillance peut se justifier dans des conditions sensibles** à savoir une météo humide, l'entassement des grappes, la présence de vers de la grappe, l'historique de la parcelle mais aussi sur les parcelles avec des blessures dues aux impacts de grêle.

Méthodes prophylactiques : (importantes dans la gestion du risque Botrytis)

- Maîtriser la vigueur de la vigne (maîtriser la fertilisation azotée, maîtriser l'enherbement)
- Modifier le microclimat du couvert végétal et de la grappe (aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon)
- Maîtriser les autres maladies et ravageurs de la vigne (vers de grappe et oïdium)
- Eliminer les sources d'inoculum
- Eliminer les premiers organes malades



Flavescence dorée

Le troisième traitement est à prévoir entre le 20 juillet et le 20 août en conventionnel, il est terminé pour les parcelles en Agriculture Biologique.

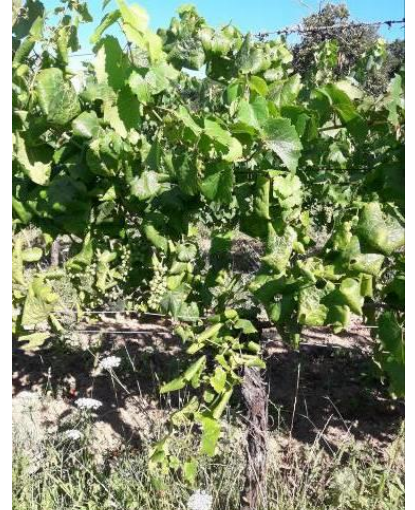
En Corrèze et en Haute-Vienne, la prospection pour la flavescence dorée débutera la dernière semaine du mois d'août et se poursuivra durant tout le mois de septembre. Elle sera réalisée par la FREDON.

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- MANDARIN GOLD (*Esfenvalerate*), 0,3 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 6h, **CMR**, 3 applications/an
- DECIS PROTECH (*Deltamethirame*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 6h, 3 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- PYREVERT (*Pyrethre naturel*), 1,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 50m, DRE 6h, 3 applications/an



Flavescence dorée sur cépage blanc
Crédit photo : CA19



Cicadelle verte

Analyse de la situation :

Pas de progression des grillures.

Préconisations :

Surveillez vos parcelles et veillez à maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte. Le comptage doit être effectué sur une population larvaire qui est peu mobile et facilement identifiable.

Aucun traitement n'est à envisager si vous n'êtes pas au seuil. Rappels : le seuil à atteindre pour envisager un insecticide est de 100 larves pour 100 feuilles.

- ↪ La gestion de ce ravageur peut être conjointe avec celle du vecteur de la Flavescence Dorée.
 - ↪ Favoriser le développement des ennemis naturels, comme la guêpe parasitoïde *Anagus atomus*, des punaises, araignées, fourmis et chrysopes.
 - ↪ Mesures prophylactiques : possibilité d'appliquer de l'argile comme barrière physique / A mettre en place avant l'installation significatives des populations.
- SOKALCIARBO WP (*Kaolin*), 10 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, DAR 15 jours, 4 applications/an



Grillure sur cépage rouge
Crédit photo : CDA 19



Grillure sur cépage blanc
Crédit photo : CDA 19



Autres observations

Vers de la grappe :

Pas de capture cette semaine ni de ponte. La pression se maintient à un niveau faible.

Examiner les grappes pour observer la présence de pontes et de perforations.

Rappel : le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes et de 5 perforations pour 100 grappes avec la confusion.

Maladies du bois :

Expression des maladies du bois sous les deux formes (apoplexie et forme lente) sur l'ensemble des secteurs.



Symptômes maladies du bois

Crédit photo : CA 19

Stress hydrique :

Les parcelles avec des sols asséchants (peu profonds/filtrants) montrent des signes de stress hydriques (feuilles de la base jaunissent et sèchent).



Stress hydrique
Crédit photo : CA 19

GLOSSAIRE :

CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique

ZNT : Zone Non Traitée

DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle

DAR : Délai Avant Récolte

Les conseillères

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

marion.pompier@correze.chambagri.fr - k.barriere@correze.chambagri.fr



Références documentaires : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires,) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , www.ecophytopic.fr ou votre fournisseur



www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur www.e-phy.anses.fr
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>

Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Équité Fraîcheur

